

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **4 décembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
Nombre de pouvoirs : **5**

Le onze décembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marlou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Marlou PADILLA-RATELADE ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE ; Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR et Mme Patricia TILLET à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Sandra DELIBIT

Numéro : DL20241211-005

Matière : 7.1.2 - Finances locales – décisions budgétaires – délibérations afférentes aux documents budgétaires

Objet : BUDGET PRINCIPAL – AP/CP MARCHÉ COUVERT – MISE A JOUR

Considérant que les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier des travaux de réhabilitation du marché couvert est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

Portant sur un montant global de 969 000,00 € TTC, l'AP / CP est prévue sur 2 exercices comptables.

Les travaux ont débuté en septembre 2024, les premières situations ont été transmises par les entreprises à hauteur de 229 328,41 €. Il convient donc d'ajuster les crédits de paiement de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver la mise à jour de l'autorisation de programme pour les travaux de réhabilitation du marché couvert ; et
- engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

	Pour mémoire AP votée	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
			2024	2025
Dépenses	969 000,00 €	969 000,00 €	229 328,41 €	739 671,59 €
Autofinancement	389 000,00 €	464 689,00 €	175 328,41 €	289 360,59 €
Etat-DSIL CRTE	30 000,00 €	30 000,00 €	9 000,00 €	21 000,00 €
HCC – CRTE	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Etat – Fond vert	150 000,00 €	150 000,00 €	45 000,00 €	105 000,00 €
Région	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Département	220 000,00 €	144 311,00 €	0,00 €	144 311,00 €
Europe – FEDER	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 décembre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Sandra DELIBIT